

**Dietswell S.A.**

Société anonyme au capital de 5.303.475 euros  
Siège social : 1 rue Alfred Kastler, le Naïade 78280 Guyancourt  
428 745 020 RCS Versailles

(La "**Société**")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE  
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à effet de vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que l'affectation du résultat comptable dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du présent rapport de gestion, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes.

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

**1. ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Conformément à l'article L. 225-100 alinéas 3 à 6 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice 2016.

**1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société durant l'exercice écoulé**

L'année 2016 a été marquée par une très forte réduction d'activité dans un secteur particulièrement frappé par la réduction des cours du pétrole qui a marqué l'industrie pétrolière depuis la fin de l'année 2014. Après avoir montré une très bonne tenue de son activité jusqu'au milieu de l'année 2015, la société a vu ensuite le niveau d'activité baisser fortement sur la quasi-totalité de ses lignes de métiers.

o **Assistance Technique (Dietswell Services)**

Le niveau d'activité de DWL Services est tombé à **8.060.810 euros** en 2016 en repli de 46% par rapport à 2015. La marge opérationnelle est tombée à 585.641 euros en repli de 47% sur l'année. Ceci s'explique par la réduction globale et drastique de l'activité en Exploration & Production depuis fin 2014. L'activité de cette division a atteint des niveaux historiquement bas en fin d'année depuis 2010. La baisse a été forte dans tous les pays et pour tous les clients avec un impact encore plus significatif dans les pays d'Afrique de l'Ouest, Gabon en particulier.

o **Audit/Inspection (Dietswell Factorig)**

L'activité de DWL Factorig, la division audit et inspection de la société, a remarquablement tenu en 2016. DW Factorig a réalisé un chiffre d'affaires de **3.245.044 euros** et généré une marge opérationnelle de 695.843 euros. C'est un chiffre d'affaires en baisse de 24% par rapport à celui de 2015, mais avec une marge opérationnelle en amélioration de 3,9%. C'est un résultat remarquable dans un contexte de forage pétrolier au ralenti. Ces bonnes performances s'expliquent en partie par la nature des prestations de DWL Factorig qui ont été impactées positivement par des contrats à forte valeur ajoutée pour un plus petit nombre de contrat mais pour des appareils offshore de grosse taille.

o **Bureau d'études – Ingénierie (Dietswell Solutions)**

Suite à la crise pétrolière, le chiffre d'affaires de DWL Solutions a considérablement baissé et s'établit à **300.535 euros**. Les sociétés pétrolières ont cessé tout investissement à partir de Q2 2016. Pour compenser ce manque d'activité DIETSWELL a pris deux mesures:

- ✓ Réduire les coûts
- ✓ Orienter les activités sur les énergies renouvelables

L'état français soutient cette filière et DIETSWELL a lancé un programme ambitieux de réalisation d'un support flottant d'éolienne de 6 MW et plus avec dans un premier temps le support de la BPI. Il est également candidat à l'étude de la Brique Technologique "Flotteur" de l'ADEME. Ce projet a engendré un flotteur semi-submersible ayant un excellent comportement marin grâce à des formes adaptées ayant fait l'objet de brevets; l'étude de marché entreprise montre que c'est un investissement d'avenir avec un bon retour sur investissement. En attendant, ces études sont immobilisées.

o **Forage & Management de Projet (Dietswell Contracting)**

L'activité de DWL Contracting s'est limitée à un seul contrat de rig management en Algérie qui a généré un chiffre d'affaires de **908.641 euros** pour une marge opérationnelle de 402.794 euros. Le contrat s'est terminé normalement en novembre 2016 sans que le client n'exerce la totalité des options d'extension de l'activité disponibles au contrat.

## 1.2 Recherche et développement

En matière de recherche et développement, la Société a concentré ses efforts sur deux sujets :

- Le forage en grande profondeur sur le plan de la tenue du riser en conditions météocean très sévères,
- L'étude d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité avec l'aide de la BPI. Ces études ont permis de déposer 2 brevets mi 2016.

Ces études se poursuivront en 2017 avec en point de mire un contrat ADEME à Q2 2017.

## 1.3 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de clôture de l'exercice :

- Le 23 janvier 2017, mise à disposition des fonds d'un Prêt à taux Zéro pour un montant de 490 000 Euro par la BPI.
- La société a procédé au remboursement du solde des intérêts de la dette obligataire (OCA 2012) pour un montant de 137.361 €
- TRUFFLE Capital a cédé le 15 mars 2017 la totalité des actions qu'il détenait dans le capital de la société
- Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis.

## 1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le contexte général de l'industrie des hydrocarbures reste déprimé malgré une remontée du prix du baril aux environs de 50 dollars US. Cela ne suffit pas pour relancer les investissements d'une façon importante.

Il y a cependant un frémissement du marché. En particulier chez TOTAL, quelques décisions de développements de champs sont prises, notamment en Ouganda, Afrique du Sud, Brésil et Afrique de l'Ouest. Ces décisions sont au niveau des études dites PRE-FEED et FEED, donc des prestations intellectuelles pour les sous-traitants. Les contrats EPCI (Engineering Procurement Construction Installation) seront attribués ou commenceront fin 2017-début 2018. Ils pourront alimenter les départements DIETSWELL SERVICES et DIETSWELL FACTORIG. Au préalable, vers mi-2017, DIETSWELL SOLUTIONS pourra trouver une place dans les études en cours.

Par la suite, notre business traditionnel concernant les hydrocarbures reprendra sa marche en avant et nous retrouverons amplifiés les chiffres d'affaires de 2014-2015. La stratégie visant à conserver les forces vives de la société s'avèrera payante, du au fait de la raréfaction des ressources dans ce domaine.

Pour pallier à la déficience temporaire du marché des hydrocarbures, DIETSWELL s'est lancée dans le domaine des énergies renouvelables et en particulier l'éolien flottant.

Deux raisons nous ont poussés à cette action:

- Les autorités gouvernementales ont débloqué des budgets importants pour que l'industrie française en devienne un acteur majeur;
- Le constat a été fait que les acteurs actuels n'ont pas ou peu de connaissances dans l'offshore flottant, et qu'une place était à prendre en faisant un transfert de technologie de l'offshore pétrolier à l'offshore éolien flottant.

L'éolien flottant permet de s'affranchir des nuisances visuelles et sonores et, compte tenu des études de marché, est promis à un grand avenir avec un prix de l'énergie à environ 100 €/MWH

La BPI a soutenu notre action en nous accordant un prêt à taux zéro de 490.000 euros en début 2017 et DIETSWELL a développé un flotteur semi-submersible pour une éolienne de 6 MW prêt pour une installation en 2020-2021. Un dossier ADEME a été déposé le 20 mars 2017 pour une étude détaillée de construction et d'installation en association avec un partenaire constructeur.

Pour l'avenir DIETSWELL deviendra un référent dans le domaine d'extraction d'hydrocarbures onshore et offshore : gisement, engineering du puits, du système de forage (étude et construction) et des opérations de forage avec tous types de rigs.

Parallèlement, DIETSWELL deviendra incontournable dans le domaine de la fourniture de flotteurs pour éoliennes de grande puissance de 6 à 12 mégawatts. Les essais en bassin exécutés en mars ont confirmé l'excellence de notre concept TrussFloat 6.

### **1.5 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la Société**

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, le tableau du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 est joint à ce rapport en **annexe 4**

## **2. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **(a) Dolfines Logistique**

La Société détient 100% de la Société Dolfines Logistique.

Au titre de l'exercice écoulé, Dolfines Logistique :

- N'a réalisé aucun chiffre d'affaires.
- a fait une perte de 8.969,66 euros

- o Sa situation nette s'élève à 18.462,19 euros
- o Compte tenu de la situation nette de sa filiale, la société a comptabilisé sur l'exercice 2016 une provision des titres de participation de Dolines Logistique pour un montant de 8.969,66 €

(b) **Dietswell Do Brasil Limitada**

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

La Société est détenue à 100% par Dietswell S.A.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 28 872,69 BRL (8 414,73€)
- a réalisé une perte de 20 306,75 BRL (5 918,25 €)
- Sa situation nette s'élève à -460 842,57 BRL (-134 309,00€)

(c) **Feumag Holding Company Limited**

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("**Feumag**"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'est plus en charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

### 3. RESULTATS - AFFECTATION

#### 3.1 Examen des comptes et résultats financiers

Le **total général du bilan** s'élève à 7.932.017 euros au 31 décembre 2016 contre 14.462.879 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2016, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 12.490.850 euros contre 28.154.067 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont atteint au total 13.159.464 euros contre 28.576.729 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont atteint au total 13.369.355 euros contre 26.722.829 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à un montant négatif de 209.890 euros contre un montant positif de 1.853.900 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à un montant négatif de 151.659 euros contre un montant négatif de 384.189 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à un montant négatif de 361.549 euros contre un montant positif de 1.469.711 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 à un montant négatif de 4.000.210 euros, dont 3.487.762 euros comptabilisés en charge pour dépréciation d'actif corporel, contre un montant positif de 9.418 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 fait ressortir une **perte nette de 4.524.569 euros** contre un profit net de 1.391.948 euros l'exercice précédent.

### **3.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices sociaux**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

### **3.3 Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

### **3.4 Résultat de l'exercice social et proposition d'affectation du résultat**

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2016 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 s'élève à la somme de 4.524.568,90 euros,
- le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 123,40 euros au 31 décembre 2016,
- le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 368.460,35 euros au 31 décembre 2016

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

4.524.568,90 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (123,40) euros à (4.524.692,30) euros.

### **3.5 Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 comprennent des charges et dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 15.091 euros. Ces charges concernent des amortissements excédentaires au titre de véhicules de société.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2016, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

## **4. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous indiquons que les conventions, visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce:

### **4.1 Se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :**

- une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société Dolfin Logistics SAS, afin que cette dernière y domicilie son siège social. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2006. Dans le cadre du déménagement du siège social de la Société, un avenant de reconduction à la nouvelle adresse a été signé en date du 26 décembre 2007 entre la Société et la société Dolfin Logistics SAS ;
- une convention de trésorerie tri-partite avec sa filiale Dolfin Logistics SAS et la société Sofindel SA signée le 3 décembre 2012 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DIETSWELL SA) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.
- une convention avec la société PL Investissement signée le 1er juillet 2014, portant sur des prestations de conseil en matière d'investissement, de stratégie et de gestion.
- une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par une lettre signée le 28 août 2012, qui concerne les décisions prises par le Conseil d'Administration du 28 avril 2009 et portant sur ses conditions de rémunération.

- une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par un avenant à son contrat de travail signé le 10 juillet 2015, portant sur un dispositif de rémunération variable au titre de l'exercice 2015 dont le calcul est assis sur la performance économique de l'entreprise.

#### **4.2 Se sont conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :**

- une convention a été signée le 4 mai 2016 avec la société de gestion TRUFFLE Capital, sous la forme d'un avenant au contrat d'émission des Obligations Convertibles en Actions (dites OCA 2012), souscrites en juin 2012 et à l'avenant signé le 29 juin 2015 qui apportait deux modifications, (i) sur la date de remboursement fixée au 30 juin 2016, soit un décalage de 12 mois par rapport à l'échéance initiale ; (ii) sur les primes de non conversion dont la date d'application est restaurée au 30 juin 2012, soit la date initiale prévue au contrat.

Cet avenant détermine un échéancier de remboursement en 10 mensualités des sommes restant dues au 1er mai 2016.

Au 31 décembre 2016, le montant principal restant dû a été intégralement remboursé. Le solde restant à payer s'élève à 137.361,68 euros décomposés comme suit:

- Intérêts à payer : 12.429,39 €
- Primes de non conversion : 124.932,29 €

#### **4.3 Se sont terminées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :**

- un contrat de travail conclu avec Monsieur Jean-Claude Bourdon, Président Directeur Général de la Société jusqu'au 20 janvier 2012 et désormais administrateur, avait été suspendu pendant la durée de son mandat social de Président Directeur Général, a repris à compter du 20 Janvier 2012.
- une convention avec Mr Jean Claude Bourdon, formalisée par une lettre signée le 28 août 2012, qui concerne les décisions prises par le Conseil d'Administration du 28 avril 2009 et portant sur ses conditions de rémunération.
- une convention avec Mr Jean Claude Bourdon, formalisée par un avenant à son contrat de travail signé le 10 juillet 2015, portant sur un dispositif de rémunération variable au titre de l'exercice 2015 dont le calcul est assis sur la performance économique de l'entreprise.
- une convention d'abandon de compte courant et de créances commerciales avec clause de « retour à meilleure fortune » limitée à 5 ans signée avec la société Dolfinés Logistique , filiale à 100%, en date du 5 décembre 2011 pour un montant total de 744.708,56 Euros.

Au cours de l'exercice 2012, la situation de Dolfinés Logistique a permis d'appliquer la clause de « retour à meilleure fortune ». Le compte courant a été partiellement reconstitué pour un montant de 348.265,83 euros.



La situation de Dolfines Logistique sur les exercices 2013 et 2014 n'ont pas permis l'application de la clause de « retour à meilleure fortune ». Le bénéfice de 16.129,93 € réalisé sur l'exercice 2015 n'a pas donné lieu à un retour à meilleure fortune.

La situation de l'exercice 2016 se soldant par une perte de 8.969,66 €, la clause de retour à meilleure fortune n'a pas été appliquée.

La clause de "retour à meilleure fortune" expirant le 5 décembre 2016, cette convention est donc terminée.

Nous vous rappelons enfin que conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés, et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

## **5. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

### **5.1 Information sur les options d'achat et de souscription d'actions**

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, le Conseil d'administration a rédigé un rapport spécial, mis à votre disposition afin de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 relatives aux options d'achat et de souscriptions d'actions émises par la Société.

### **5.2 Proportion du capital détenu directement ou indirectement par les salariés**

Au jour de la rédaction du présent rapport de gestion, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 23%, soit un total de 1.221.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

Jean Claude BOURDON	1 214 076
Dominique MICHEL	7 290

## **6. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION**

### **6.1 Composition du capital social**

Le capital social s'élevait à 5.303.475 euros, divisé en 5.303.475 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucune opération n'est venue impacter le capital social de la Société.

## 6.2 Détention du capital social

### (a) *Renseignements relatifs à la répartition du capital social et à l'autocontrôle :*

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, les principaux actionnaires inscrits au nominatif, au 31 décembre 2016

- Monsieur Jean-Claude Bourdon à hauteur de 22,9 %;
- TRUFFLE Capital à hauteur de 40,9 % à travers les différents fonds dont il assure la gestion.

Au cours de l'exercice, DIETSWELL a acquis des titres par le biais d'un contrat de liquidité signé le 07/04/2016, dont le solde au 31 décembre 2016 s'élève à 25.661,70 euros pour 28.513 actions à 0,90 € de valeur unitaire.

### (b) *Les participations croisées :*

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2016.

## 7. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2016 est de 39 salariés dont 13 au siège social.

## 8. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2016, la dette financière de la Société est composée :

- un prêt BPI - OSEO pour un montant total restant dû de 168.441,99 euros avec amortissement jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- des intérêts dus sur une dette obligataire (OCA 2012) souscrite en 2012 auprès de TRUFFLE Capital, et dont l'encours au 31 décembre 2016 est de 137.361,68 euros, dont le capital a été entièrement remboursé ;
- d'un crédit de trésorerie Société Générale (Billet à Ordre) pour un montant de 150.000,00 euros à échéance au 20 janvier 2017 ;
- d'un crédit de trésorerie BNP (Billet à Ordre) pour un montant de 150.000,00 euros à échéance au 20 janvier 2017 ;
- d'un crédit de trésorerie HSBC (Billet à Ordre) pour un montant de 150.000,00 euros à échéance au 20 janvier 2017.

## 9. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### 9.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés du groupe par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés du groupe par chacun des mandataires sociaux. Cette liste figure en **Annexe 2.** Nous vous rappelons ci-dessous l'échéance des mandats ;

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>ÉCHEANCE MANDAT</b>
Jean Claude BOURDON	AG - comptes 2021
Dominique MICHEL	AG - comptes 2021
Pierre LABORIE	AG - comptes 2019
Jean DESEILLIGNY	AG - comptes 2019
Martin FERTE	AG - comptes 2021
Adrien BOURDON-FENIOU	AG - comptes 2022
<b>COMMISSAIRES aux COMPTES</b>	
Titulaire - Cabinet Grange	AG - comptes 2017
Suppléant - Mr Vincent Pajot	AG - comptes 2017

## 10. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution de jetons de présence au profit des administrateurs pour un total de 3.000 Euros.

## 11. INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Au présent rapport est annexé (**Annexe 3**), conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration par application des articles L. 225-129-1 du Code de commerce et L. 225-129-2 du Code de commerce.

## 12. RESOLUTIONS PROPOSEES

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Commissaire aux comptes décharge de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

**Le Conseil d'administration**

**Annexe 1**

**Tableau des résultats des cinq derniers exercices (en euros)**

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Capital social en fin d'exercice</b>					
Capital social	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	5303475	5303475	5303475	5303475	5303475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	12 490 850	28 154 067	28 188 567	17 335 860	15 217 778
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 498 107	1 548 120	(569 714)	480 889	141 213
Impôts sur les bénéfices	162 809	87 181	(48 570)	(59 398)	(38 893)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(4 524 569)	1 391 948	(12 012 0	325 335	312 883
Résultat distribué					
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,31 €	0,28 €	-0,10 €	0,10 €	0,03 €
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,85 €	0,26 €		0,06 €	0,06 €
Dividende attribué à chaque action					
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	56	84	80	67	61
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 177 000	9 473 089	9 211 327	7 143 629	7 081 769
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	998 720	1 616 026	1 574 526	1 184 890	1 085 211

**Annexe 2**

**Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social**  
**(Code de commerce article L 225-102-1)**

<b>Nom du mandataire social</b>	<b>Fonctions exercées au sein de la Société</b>	<b>Mandats exercés dans d'autres sociétés</b>
Pierre LABORIE	Président du Conseil Administrateur et Directeur Général	Néant
Dominique MICHEL	Administrateur	- Administrateur de GEOCORAIL - Administrateur d'OHT
Jean-Claude BOURDON	Administrateur	- Président de DOLFINES LOGISTIQUE SAS
Jean DESEILLIGNY	Administrateur	- Administrateur de HEURTEY PETROCHEM
Martin FERTE	Administrateur	- Président d'ALTERCIS - Président de JLT ENERGY - Président de Pierre LEBLANC & ASOCIES SAS - Membre du Conseil de Surveillance d'AFRIK ASSUR - Vice-président de SIACI & PARTNERS Luxembourg - Administrateur de 2 RS Luxembourg
Adrien BOURDON-FENIOU	Administrateur	- Président de THESIGER International SAS - Président d'AEGIDE International SAS

**Annexe 3**

**Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs en cours accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce**

TYPE DE DELEGATION	DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	CONTENU DE LA DELEGATION	DELEGATION EN COURS DE VALIDITE OU UTILISEE
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital (maintien du DPS des actionnaires)	AGM du 6 novembre 2015	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1.000.000 euros (sous réserve du respect du plafond nominal global d'augmentation de capital fixé à 1.000.000 euros dans la sixième résolution de l'AGM du 6 novembre 2015).	Cette délégation est valable 26 mois, soit jusqu'au 5 janvier 2018  Elle n'a pas fait l'objet d'une utilisation à ce jour.
Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	AGM du 6 novembre 2015	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier pour un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1.000.000 euros (sous réserve du respect du plafond nominal global d'augmentation de capital fixé à 1.000.000 euros dans la sixième résolution de l'AGM du 6 novembre 2015), et en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de titres de créance, pour un montant nominal maximum de 1.000.000 euros (sous réserve du respect du plafond nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances fixé à 1.000.000 euros dans la sixième résolution de l'AGM du 6 novembre 2015).	Cette délégation est valable 26 mois, soit jusqu'au 5 janvier 2018.  Elle n'a pas fait l'objet d'une utilisation à ce jour.

**Annexe 4**

**Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2016 par dates d'échéance**

**BALANCE AGEE FOURNISSEURS EXPRIMEE EN EUROS**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Non Echu</b>	<b>0-30 jrs</b>	<b>30-60 jrs</b>	<b>60-90 jrs</b>	<b>&gt;90 jrs</b>	<b>Total EUROS</b>
En Euros	-173 314	-8 366	-1 035	0	--83 534	-266 249
En US Dollars	-122 789	-11 937	-54 967	0	-3 466	-193 159
En AED	-29 059	-6 526	-5 456	-1 548	-2 156	-44 745
En GBP	-1 840	0	0	0	0	-1 840
En DZD	-1381					-1381
En FCFA	0	-396	-198	-198	-395	-1 187

Ces montants ne tiennent pas compte des charges à payer pour un montant de 297 401 euros.

Pour information, vous trouverez ci-dessous les chiffres de référence de l'exercice 2015

<b>Fournisseurs</b>	<b>Non Echu</b>	<b>0-30 jrs</b>	<b>30-60 jrs</b>	<b>60-90 jrs</b>	<b>&gt;90 jrs</b>	<b>Total EUROS</b>
En Euros	-290 852	-75 702	0	-1 068	-132 635	-500 257
En US Dollars	-127 209	-129 503	-19 232	0	-2 885	-278 830
En AED	-51 019	-10 982	-7 166	-7 818	-5 007	-81 992
En FCFA	0	-414	-1 764	-495	0	-2 672